



La lettre verte de l'été est enfin là !

Bienvenue à la deuxième édition de La Lettre Verte pensée pour vous !

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de l'intérêt porté à la première édition de la Lettre Verte pensée pour vous particuliers et des multiples retours positifs ...

Pour cette nouvelle édition trimestrielle, on espère que les thèmes abordés seront tout autant passionnants pour vous jardinier chevronné, vous amateur enthousiaste ou simplement vous amoureux de la nature.

Nous vous rappelons que cette lettre Verte a pour mission de vous informer, de vous inspirer et de renforcer notre connexion avec le monde végétal.

Bonne lecture !

A la une ce mois ci



Réglementation élagage - Taille de haies

Selon une étude réalisée par **IPSOS** et relayée par l'**UNEP**, un français sur 3 méconnaît les règles en vigueur concernant la réglementation de l'élagage et la taille de haies, notamment les périodes où l'on peut réaliser des travaux liés à la végétation.

Voici un petit mémo à retenir pour vos espaces à entretenir :



Pour les haies non agricoles (alignements continus de + de 5 mètres de long et 1.5 mètre de haut) pas d'interdiction - sauf réglementation locale.



Pour les arbres : l'aspect sanitaire ou sécuritaire va s'imposer pour la réalisation des travaux en périodes sensibles. Consulter un professionnel avisé .



Les services d'un jardinier paysagiste professionnel

Les missions du jardinier paysagiste sont larges et sont régies par un contrat : tonte de pelouse, taille de haies, d'arbustes , d'arbres. Il est force de proposition sur les espèces à planter et l'aménagement paysager d'un espace, et dispose d'un outillage adapté à la réalisation de l'ensemble de ces prestations. Certains des travaux sont éligibles au crédit d'impôts.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'accès S.A.P ?

[Cliquez ici](#)



Droit des promeneurs entre accès à la nature et propriété privée

Se promener en nature a un réel bienfait pour la santé et il peut également représenter une infraction pénale suite à la loi de **février 2023**. En effet une grande majorité des forêts Françaises sont privées et leur accès outrepassé peut être sanctionné par une amende de 135 euros.

Astuces et conseils pratiques



Soutenons les abeilles pendant l'été

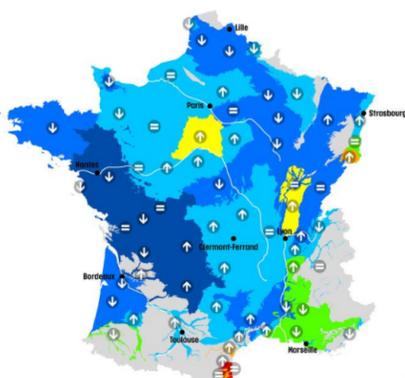
L'été nos amies les abeilles trouvent moins de fleurs donc de nourriture et l'eau se fait plus rare. Beaucoup d'entre elles se noient à boire de l'eau dans les piscines.

Pour les aider à survivre dans vos jardins : râpez une pomme, ajoutez de l'eau dans un contenant , les abeilles pourront obtenir les sucres des fruits et boire l'eau , ne pas se noyer car elles peuvent se tenir aux morceaux de fruits.



Suite à un mois de mai pluvieux l'on se doit d'économiser l'eau

- 1-Installez des récupérateurs d'eau
- 2-Déversez la juste dose d'eau : près des racines, matin ou soir l'été
- 3- Adaptez l'arrosage selon la croissance des plantes



Niveau des nappes

Niveau très haut
Niveau haut
Niveau modérément haut
Niveau autour de la moyenne
Niveau modérément bas
Niveau bas
Niveau très bas
Sans nappe libre étendue / Absence de points de suivi

Évolution des niveaux

↑ En hausse
= Stable
↓ En baisse

Situation des nappes au 1er juin 2024*

*source : BRGM - Service géologique national

Citation du mois...

"Les jardins sont une forme de rêve, comme les poèmes, la musique et l'algèbre ". Hector Bianciotti

Rendez vous en septembre pour la **Lettre Verte** de la rentrée

Pour ne manquer aucune actualité du Groupe, rendez vous sur notre site internet ou suivez-nous sur les réseaux sociaux !

[Site internet du Groupe](#)

